

CONTACT

Pour tout renseignement vous pouvez contacter l'infirmière coordinatrice :

Du Lundi au Vendredi
De 9h à 17h



Mme NGUYEN VIRGINIE
Bureau : 04 90 44 45 29
Téléphone portable : 07 85 68 03 34
Email : idec@crt-pays-salonais.fr

Ce dispositif est porté par l'EHPAD "La Pastourello" de St Chamas, en association avec l'EHPAD "Saint-Jean" de la Fare-les-Oliviers et l'EHPAD du Centre Gérontologique de l'Hôpital du Pays Salonais "Le jardin de Provence".

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Les communes se situant autour de Saint-Chamas, de La Fare-les-Oliviers et de Salon-de-Provence.

avec le soutien de
l'Agence Régionale de Santé PACA



EHPAD "Hors Les Murs"

- Un dispositif intermédiaire entre le domicile et l'institution.
- Une prise en soin renforcée au domicile, notamment la nuit avec une infirmière d'astreinte de 20h30 à 6h30.
- Un Hébergement Temporaire d'Urgence (HTU-SH).

EHPAD "Hors Les Murs"

Les personnes âgées (de plus de 60 ans) en perte d'autonomie, atteintes de troubles cognitifs et/ou de maladies neuro-dégénératives, peuvent bénéficier de ce dispositif.

Les prestations

- Une expertise gériatrique par un médecin gériatre au domicile : médecin coordonnateur.
- Une prise en charge adaptée pour le couple aidant/aidé et l'ensemble des professionnels intervenants au domicile.
- Une intervention possible d'une infirmière d'astreinte la nuit avec le recours au numéro de téléphone d'astreinte de nuit de 20h30 à 6h30, en réponse aux situations d'urgence.
- Un bilan d'ergothérapie réalisé à domicile.
- Des séances hebdomadaires personnalisées, sur préconisation médicale : PASA "Hors Les Murs" avec une Assistante de Soins en Gériatrie (ASG) à domicile.
- Le recours à l'Hébergement Temporaire d'Urgence (HTU-SH).

L'Hébergement Temporaire d'Urgence (HTU-SH)

- Les patients bénéficiaires du dispositif EHPAD "Hors Les Murs" peuvent intégrer l'HTU-SH du territoire, en cas de situation critique au domicile (24H/24).
- La durée du séjour est de 15 jours, renouvelable 1 fois/an.
- Pas de reste à charge pour le bénéficiaire.

L'EHPAD "Hors Les Murs" ne se substitue pas aux professionnels déjà en place.

L'admission

- La demande d'admission peut être effectuée par la famille, les proches ou par les professionnels de santé en appelant l'équipe de l'EHPAD "Hors Les Murs" ou en déposant un dossier de pré-admission à l'EHPAD de Saint - Chamas.
- Une visite de pré-admission au domicile est réalisée par l'infirmière coordinatrice, puis avec le médecin coordonnateur et l'infirmière coordinatrice.
- L'admission dans ce dispositif est validée par une commission d'admission.

Le coût

- Ce dispositif est pris en charge à 100% par l'Agence Régionale de Santé (ARS) PACA.

L'équipe pluridisciplinaire de l'EHPAD "Hors Les Murs"

- Un médecin coordonnateur
- Une infirmière coordinatrice
- L'infirmière/ier d'astreinte de nuit de 20h30 à 6h30
- Une ergothérapeute
- Une psychologue
- L'assistante de soins en gériatrie (ASG)